



MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019  
(Date de convocation : 6 novembre 2019)

Délibération n° 20191113/06

Le treize novembre deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard Ara, Maire,

Étaient présents : M. Gérard Ara, Maire, M. Alain Aragnouet, Mme Michèle Dupont, M. Alain Loncan, Jean-François Rabaud, Adjoint, Mme Pascale De Paoli, Mme Régine Lignier, Mme Valérie Seng, M. Jacques Gardères, M. Laurent Cheoux, M. Pierre Brau-Nogue, M. Marc Tapie formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Séverine Flory, M. Guillaume Pambrun (procuration à M. Gérard Ara), Mme Régine Escaffre.

Secrétaire de séance : Mme Michèle Dupont

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 13  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

**OBJET : Location salle multi-activités – Location et caution**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les conditions de réservation de la nouvelle salle multi-activités de Campan spécifié dans le Règlement Intérieur joint.

Il est proposé à l'assemblée

- D'approuver les modalités de réservation stipulées dans le Règlement Intérieur de la salle multi-activités
- De fixer les tarifs de location :

Catégorie	Prix
Association campanoise	Gratuit
Association extérieure à la commune	250,00 €

Un chèque de caution sera demandé pour la location (seulement de la salle) de 900 € ;  
Un chèque de caution de 2 000 € sera demandé pour l'utilisation de la régie lumières et son.  
Un état des lieux d'entrée et de sortie seront réalisés.

- ▲ **Décision** : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :
- **Article unique** : d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 20 novembre 2019

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard Ara

